

**Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de
la Commune de SEUILLY**

Délib. n° 211102c

Séance du 2 novembre 2021

Date de convocation: 28 octobre 2021

Nombre de conseillers

- en exercice : 11

- votants : 8

- présents : 7

- absents : 4

L'an deux mille vingt et un, le 2 novembre à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Philippe MEUNIER, Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Bruno FRADET, Virginie COCHEREAU,

Etait absents : Irène ARNOULD, E. LUANCO donne pouvoir à Thierry DEGUINGAND, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet : Classement du site « Le Théâtre des guerres Picrocholine »

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la procédure de classement du site « Le Théâtre de la Guerre Picrocholine ».

La Préfecture d'Indre et Loire nous demande dans un délai de trois mois, l'avis du conseil municipal et ceci avant le 31 décembre 2021.

Après délibération le conseil municipal :

ACCEPTE la procédure de classement du site « Le Théâtre de la Guerre Picrocholine » pour la commune de SEUILLY.



Le Maire

Thierry DEGUINGAND

